

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « ENTREPRISE DE CARRELAGE DIALLO KARIM »
en abrégé « ECDK »

Siège Abidjan, Attécoubé, ABIDJAN ATTECOUBE
ESPOIR, Lot 400, Ilot 34

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 27 Mars 2023 , et enregistrés au CEPICI le 29 Mars 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ENTREPRISE DE CARRELAGE
DIALLO KARIM » en abrégé « ECDK »

Objet : La société a pour objet en COTE D'IVOIRE :
-Tous travaux de Bâtiment et Travaux publics,
-Carrelage,
-Génie civil, Aménagement foncier,
-Fourniture de mobilier, matériel et Equipement
de bureau,
-Prestation de services et Divers. .Et pour la
réalisation de l'objet social :
- l'acquisition, la location et la vente de tous
biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous
établissements financiers avec possibilité de donner en
garantie tout ou partie des biens sociaux. la prise en
location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société
existante ou devant être créée, t généralement, toutes
opérations financières, commerciales, industrielles,
mobilières et immobilière, se rapportant directement ou
indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'
extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement
souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Attécoubé, ABIDJAN ATTECOUBE
ESPOIR, Lot 400, Ilot 34

Dirigeant(s) M DIALLO KARIM (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B12-02229 du 13/04/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°29216/GTCA/RC/2023 du 13/04/2023

